

# Les armoiries de la ville de Noyon

Certains historiens font remonter la création des armoiries à l'institution des tournois en France, c'est-à-dire en 1036. Entre Loire et Rhin, elles furent souvent créées dans la seconde moitié du XII<sup>ème</sup> siècle.

La commune de Noyon obtient, en 1108, une charte de libertés communales qui lui est octroyée par son seigneur l'évêque Baudry. Un « hôtel de ville » est construit.

En 1260, on trouve un sceau du Maire et des jurés qui représente un homme d'armes de profil, sortant à mi-corps d'une tour crénelée, avec porte, tenant de la main droite une épée et de la gauche une bannière, se dressant au dessus des remparts de la ville en montrant une attitude guerrière. En exergue : « *SIGNUM MAJORIS ET JURATORUM NOVIOMI* » et sur un contre-sceau arrondi, autour d'une fleur de lys :

« *SECRETUM COMMUNIE NOVIOMENSIS* ». L'évêque Renaud, dans une charte de 1180, cite un sceau de la commune. Ce sceau est appendu à l'état financier de la ville de 1269.

Flandre, Baudoin le Barbu, jusqu'à ce qu'il obtint le pardon du roi Robert le Pieux. L'évêque portait le titre de comte en 1064. Nous ne connaissons pas l'origine du blason de Noyon, qui semble fort ancien en raison de la simplicité de sa pièce honorable. La plus ancienne reproduction se trouve sur un certificat du premier échevin, datée de 1637. La fasce ne porte pas de hachures et l'écu est timbré d'une couronne de trois fleurons séparés par deux perles. Deux branches de laurier s'enlacent à la pointe.

On sait que les maires désignaient les couleurs portées par



puisque le prix de l'enregistrement était fixé pour les villes à cent livres. La commune en régla les frais.

## Sur un fond d'argent, une fasce de gueule

On se rappellera que l'usage veut qu'il n'y ait pas deux métaux ou deux couleurs près l'un de l'autre. On a donc un fond de métal argent (blanc) symbolisant innocence, blancheur, pureté, sagesse et une bande de couleur gueule (rouge) symbolisant l'ardeur et le courage.

L'étude des fréquences d'usage du métal argent et de la couleur rouge montre que, dans l'est de l'Europe, beaucoup de blasons ont ces représentations (Prusse, Silésie, Pologne, Autriche, Serbie...) sans que nous puissions en comprendre la raison. Les blasons présentent des figures héraldiques fascées dans 6% des cas.

La présentation actuelle de l'écu en bannière date du XVIII<sup>ème</sup> siècle. Le comte de Marsy a copié un cachet où l'écusson de la ville est timbré d'une couronne comtale et entouré de palmes (il n'y avait pas à cette époque de raison pour utiliser une couronne comtale, propriété de l'évêque).

On sait qu'en 1792, la municipalité s'opposa énergiquement aux soldats des 14<sup>ème</sup> et 15<sup>ème</sup> bataillons de volontaires fédérés qui voulaient détruire le blason qui ornait la façade de l'hôtel de ville.

A Noyon, l'Evêché ayant été supprimé le 20 mai 1790, le titre de seigneur et évêque disparaît. Il est probable que la municipalité Noyonnaise s'est attribuée, lors

de la Restauration, cette couronne qui a donc huit ondulations et neuf perles. En 1883, la ville deviendra propriétaire des bâtiments de l'Evêché et de l'emplacement du fief, la Tour Roland.

## Le dessin effectué par Bernard Lefranc dans les années cinquante

Il a placé en dextre une branche de chêne et en senestre une branche de laurier, reliées par un nœud de rubans. Cet ensemble permet de présenter la Croix de Guerre 1914-1918 et la Croix de la Légion d'Honneur, puis la Croix de Guerre 1939-1945 qui furent accordées à la ville de Noyon.

On peut voir, dans les salons de l'hôtel de ville une tapisserie d'Aubusson réalisée, selon ce modèle, en juin 1986.

On remarquera que la ville de Béthune, dans le Pas-de-Calais, a un blason identique. Ce blason de la famille de Termonde fut adopté après le mariage de Guillaume II de Béthune avec Mahaut de Termonde. Ce fut le blason de la famille de Béthune-Sully.

La municipalité de Béthune adoptera ce blason le 20 décembre 1703, sur ordre des commissaires généraux du Conseil d'Arras. Cette attribution fut confirmée par lettres patentes du roi en 1816. Le même blason est utilisé à Teemonde en Belgique.

Cette coïncidence n'a aucune explication historique.

Docteur Jean Lefranc  
Vice-président de la Société  
historique de Noyon



Sceau de la ville de Noyon et son contre-sceau (1259)

Une description du beffroi, en 1398, décrit une girouette portant les armes de la ville *d'azur à fasce de gueule*.

Ce blason est un signe propre à la communauté de la ville et est représenté sur un écu. A Noyon, il permet d'affirmer une identité devant l'autorité de l'Evêque qui est le seigneur et porte le titre de comte.

On sait comment l'officier du Roi qui gardait le fief et le titre comtal était très impopulaire à Noyon en 1027 et comment Hardouin de Croy, évêque de Noyon, en détruisit le fief. Banni, il se réfugia chez le comte de

les officiers communaux chaque année le jour de l'Ascension. A partir du XV<sup>ème</sup> siècle (sauf en 1523) et en 1529, elles furent *argent et gueule*.

Ces armoiries sont inscrites dans l'*armorial général*, dans son état de 1696, quand elles furent adressées *aux bureaux établis par Maître Adrien Varnier, chargé de l'exécution de l'édit du mois de novembre 1696, pour être présentées à messeigneurs les commissaires généraux du conseil députés par sa majesté par arrêts des 4 décembre 1696 et 23 janvier 1697*. Notons que cet enregistrement fut une mesure fiscale,